

DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES
(DGRCDÉ-DMC – Direction adjointe des opérations du marché)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Promoteur	Terreau Biogaz s.e.c.
Titre du projet	Captage et destruction du biogaz – zone B du LET de Rivière-du-Loup
Code du projet	LE003
Période de rapport de projet	2019-01-01 au 2019-12-31
Protocole applicable	2 – Lieux d'enfouissement – Destruction ou traitement du CH ₄

SUJET
Délivrance de crédits compensatoires à la suite de l'analyse du rapport du projet et du rapport de vérification soumis par le promoteur

DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES
Nombre de crédits compensatoires demandés par le promoteur : 24 571
Nombre de crédits compensatoires délivrés : 24 571 de millésime 2019
Nombre de crédits compensatoires versés au promoteur : 23 833
Nombre de crédits compensatoires versés dans le compte d'intégrité environnementale : 738
Date de la délivrance : 2020-05-13
Explications :
Tel que prévu à l'article 70.20 du « Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre », 3 % des crédits compensatoires délivrés ont été versés dans le compte d'intégrité environnementale du ministre.